POLYTECHNIQUE MONTRÉAL

REGISTRARIAT

PLAN D'ÉTUDES BDI

Nom :	Prénom :	Matricule :
Grade : ☐ DESS	Programme :	
Option ou orientation :	Directeur d'études :	

STRUCTURE DU PROGRAMME

Tout candidat admis à un programme d'études supérieures doit, avant sa première inscription ou au plus tard avant le dernier jour de modification de choix de cours de son premier trimestre d'études, faire approuver son plan d'études par le Registrariat.

(Règlements généraux des études supérieures, article 6.1)

IDENTIFICATION DES 15 CRÉDITS COMMUNS AUX DEUX PROGRAMMES - MAXIMUN 9 CRÉDITS DE BAC

➢ **Cours déjà suivis au baccalauréat à être considérés dans les 15 crédits communs** (SÉRIES 3000, 4000, 6000 ET 8000, EXCLUANT LE PROJET INTÉGRATEUR DE DERNIÈRE ANNÉE DU BACCALAURÉAT)

Institution	Trimestre	Sigle	Titre	Note obtenue	Crédits

➢ **Cours à être suivis dans le programme de DESS et qui seront considérés dans les 15 crédits communs** (SÉRIES 3000, 4000, 6000 ET 8000, EXCLUANT LE PROJET INTÉGRATEUR DE DERNIÈRE ANNÉE DU BACCALAURÉAT)

Institution	Trimestre[1]	Sigle	Titre	Crédits

Autres crédits pour compléter le programme de DESS en sus des 15 crédits communs

Institution	Trimestre[1]	Sigle	Titre	Crédits
Polytechnique	1er trim. (ex. : aut.08)	SST6000	Atelier de formation santé-sécurité (3 h) (Rayer si déjà suivi dans un autre programme ÉS de Poly)	0
			TOTAL DES CRÉDITS	

c. c. : Registrariat – Étudiant – Département

BDI.02F
(02-2011)
(Rév. : 02-2017)

BDI_plan_etudes.doc

POLYTECHNIQUE MONTRÉAL

REGISTRARIAT

Cours obligatoires imposés pour l'obtention du diplôme de baccalauréat ne pouvant être considérés dans les 15 crédits communs (SÉRIES 1000, 2000, ..., SSH... ET LE PROJET INTÉGRATEUR DE DERNIÈRE ANNÉE DU BACCALAURÉAT)

Institution	Trimestre[1]	Sigle	Titre	Catégorie	Crédits

Autres cours complémentaires et/ou hors programme[2]

LES COURS COMPLÉMENTAIRES IMPOSÉS NE DOIVENT PAS TOTALISER PLUS DE SIX CRÉDITS (ARTICLE 6.3.2).

Institution	Trimestre[1]	Sigle	Titre	Catégorie	Crédits
				TOTAL DES CRÉDITS	

Signature de l'étudiant	Date
Signature du coordonnateur des programmes d'études supérieures et date	Signature du directeur d'études et date

RÉSERVÉ AU REGISTRARIAT

Commentaires : _____

_____

_____

_____

Signature autorisée du Registrariat	Date

Note : Les cours « Hors établissement » doivent être prévus au plan d'études. Vous devez vous y inscrire par l'intermédiaire du site du Bureau de coopération interuniversitaire (BCI). Ces cours ne peuvent être saisis par le Web.

[1] Le trimestre est indiqué pour fins de planification seulement. L'étudiant a la responsabilité d'effectuer lui-même la saisie de son choix de cours par le Web dans son dossier étudiant. Les cours choisis par le Web qui ne correspondent pas au plan d'études, sont automatiquement identifiés dans la catégorie HORS PROGRAMME. Pour plus d'informations, consultez le site Web du Registrariat : Choix et modification de cours aux études supérieures.

[2] Les cours complémentaires obligatoires et hors programme ne sont pas comptabilisés dans le total des crédits d'un programme et n'influencent pas le calcul de la moyenne.